

**Commune d'Etterbeek**  
**Urbanisme**  
**M. Y. BEN-ABDELKADER**  
Avenue d'Auderghem, 113-117  
**B - 1040 BRUXELLES**

V/Réf : U2015/YBA/9644  
N/Réf : AVL/KD//ETB-2.200/s.571  
Annexe : /

Bruxelles,

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Avenue de l'Yser, 29.  
Construction de deux vérandas et aménagement d'une terrasse au 8<sup>e</sup> étage d'un immeuble à appartements (régularisation).  
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 18 mai 2015, en référence, reçue le 21 mai, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 3 juin 2015.

La demande concerne le dernier étage d'un immeuble à appartements situé dans la zone de protection des Musées royaux d'Art et d'Histoire sis dans le parc du Cinquantenaire.

Elle vise la régularisation de deux vérandas construites à l'avant et à l'arrière d'un studio situé en retrait. La construction de ces vérandas date très probablement du début des années 1970, peu après la construction de l'immeuble.

De petites adaptations sont proposées pour atténuer leur visibilité : à l'avant, la pose d'un claustra en verre avec film opalin le long du mur mitoyen (190 cm de haut) et, à l'arrière, la pose d'un film opalin sur les vitres jusqu'à 60cm depuis l'axe mitoyen.

Nonobstant ces petites adaptations, la CRMS estime que la véranda en façade avant est trop visible depuis l'espace public (l'immeuble se situe sur un angle) et aux abords des Musées et du parc du Cinquantenaire. Elle ne souscrit donc pas à la régularisation de la véranda avant.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : B.D.U. – D.M.S. : Mme O. Goossens ; B.D.U. – D.U. : Mme S. Buelinckx.